



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 août 2025, à laquelle étaient présent(e)s Monsieur Gaétan Lacelle, Monsieur Sylvain Gélinas, Madame Chantal Thérien, Monsieur Luc Boisvert, Monsieur René Lalande et Madame Suzie Radermaker, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Madame Francine Létourneau, mairesse.

Madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Résolution 2025.08.218

Adoption du second projet de résolution en vertu du règlement numéro 2018-423 relatif aux PPCMOI – Demande numéro 2025-0163 – 2234, rue Sacré-Cœur – Matricule 1841-00-2913

CONSIDÉRANT qu'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la rénovation d'un bâtiment existant afin d'y aménager quatre (4) logements résidentiels, en réponse à la demande croissante en matière de logements abordables et accessibles, a été déposée pour le matricule 1841-00-2913, situé sur la rue Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est situé dans les zones Cv-1 et Rb-3 du périmètre urbain, lesquelles permettent respectivement les usages commercial et résidentiel ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires exploitaient l'immeuble comme ressource intermédiaire et qu'ils souhaitent conserver la possibilité de réintroduire ce type d'usage dans le futur, tout en développant à court terme un immeuble multifamilial stable et viable ;

CONSIDÉRANT que cette approche témoigne d'une volonté de flexibilité d'occupation, offrant plusieurs scénarios possibles selon les besoins évolutifs de la communauté, et encourage une gestion adaptable du bâti existant ;

CONSIDÉRANT que la mixité des usages contribue à l'animation du secteur, à la diversification de l'offre résidentielle et au renforcement des services de proximité, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement durable ;

CONSIDÉRANT que le projet a été déposé en conformité avec le règlement numéro 2018-423 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle a effectué une analyse préliminaire et a confirmé par écrit la recevabilité du projet ;

CONSIDÉRANT que la demande vise à déroger uniquement à certaines dispositions d'usage prévues au règlement de zonage, de façon compatible avec les orientations du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse pour un PPCMOI;



CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue le 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du 14 juillet 2025 (résolution no. 2025.07.185);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique au sujet de ce projet de résolution a eu lieu le 11 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution en vertu du règlement 2018-423 relatif aux PPCMOI, demande numéro 2025-0163, et ce, dans le but autoriser la rénovation d'un bâtiment existant afin d'y aménager quatre (4) logements résidentiels, en faveur du matricule 1841-00-2913, situé au 2234, rue Sacré-Cœur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À NOMINIQUE, LE 12 AOÛT 2025

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

N.B.: *Veillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.*